



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 30 Mars 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit et le trente mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jean-Louis LAFON, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle ALIBERT, Nathalie CHAUVET, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Pierre CAZENOVE, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS

Etaient absents excusés avec procuration :

Yolande PUGLISI a donné procuration à Pascal GIUGLEUR
 Serge CUCULIERE a donné procuration à Jésus VALTIERRA
 Jeanne TABARIES a donné procuration à Jacques ADGE
 Michel BERNABEU a donné procuration à Ghislain NATTA
 Marianne ARRIGO a donné procuration à Arlette RAJA
 Paula SERRANO a donné procuration à Danielle BOURDEAUX
 Christian BEIGBEDER a donné procuration à Pierre CAZENOVE

Absents excusés : Bernadette FERRAILOLO, Gilles FOUGA, Sylvie BERTHOMIEU.

Bien Mesdames et Messieurs bonsoir, avant d'ouvrir la séance je voudrais que nous observions une minute de silence par rapport ces lâches assassinats perpétrés dans l'Aude et dans la région Parisienne.

(MINUTE DE SILENCE)

Je déclare la séance ouverte

Secrétaire de séance : Madame Sonia REBOUL à l'unanimité.

L'approbation du précédent procès-verbal, est ce qu'il y a des observations, même si on vous l'a donné en retard sur le procès-verbal? qui est pour ? Qui s'abstient ? 4 à la majorité.

Enumération des points de l'ordre du jour :

- 1°) **FINANCES** – Subvention aux associations
- 2°) **FINANCES** – Budget Principal – vote des taux de fiscalité
- 3°) **FINANCES** – Budget Principal – affectation anticipée du résultat 2017
- 4°) **FINANCES** – Budget annexe S.E.J – affectation anticipée du résultat 2017
- 5°) **FINANCES** – Budget Principal – vote du budget primitif 2018
- 6°) **FINANCES** – Budget annexe S.E.J – vote du budget primitif 2018
- 7°) **RESSOURCES HUMAINES** – création du poste Chef de Service à la Police Municipale
- 8°) **INTERCOMMUNALITE** – Marché Public - Groupement de commandes publique pour les prestations de télécommunication et la fourniture de copieurs

Décision n° 2018-06 : Il s'agit de solliciter une participation financière du Conseil Départemental pour 2018 pour des travaux de voirie de la rue de la Salle.

Pierre CAZENOVE : intervention non audible

Monsieur le Maire : non, contrairement aux conneries qui se racontent, ou il y a des problèmes d'argent, celle qui l'a répété..... Non mais des arrêts de travaux sont toujours aux changements d'entreprises et aux appels d'offres. On en est les premiers navrés, il n'y a pas de problèmes d'argent, contrairement à ce qui se diffuse puisqu'on paye à la fin. S'il y avait des problèmes d'argent, c'est l'entreprise qui s'en rendrait compte. La première entreprise qui travaillait sur le réseau des eaux usées a terminé ses travaux. La 2^{ème} entreprise qui va travailler sur la création d'un réseau de pluvial devrait commencer incessamment sous peu. Là aussi on est un peu dans le flou et la 3^{ème} entreprise interviendra après. Tout cela est lié à l'inertie au niveau des appels d'offres et sur certains documents où il faut 6 ou 7 signatures, ça m'ennuie beaucoup parce que c'est mon service, enfin je suis un des responsables et donc c'est assez gênant. Hier on a appelé les DGA responsables et ils n'ont pas su me répondre. Ça devrait recommencer incessamment sous peu. Mais c'est assez désagréable.

Jacques LLORCA : ce dossier-là, je vais dire à l'époque 2004-2005, on avait eu un débat avec le conseil général, cette rue de la salle était une rue départementale et il y avait eu un échange de cette rue contre le chemin du Cous et autant que je m'en souviens, le conseil général de l'époque semblait s'être engagé pour nous livrer la route départementale en état et non pas à nous laisser le bébé avec l'eau du bain, si j'ose dire, puisque là on est obligé de tout faire. Et alors le paradoxe est qu'on est amené à demander une subvention, évidemment, au Conseil Départemental alors que dans le deal initial, ce n'était pas pensé comme cela.

Monsieur le Maire : non c'était pensé comme cela, tout simplement ils avaient donné une soule pour compenser mais qui n'était pas forcément liée à ces travaux puisqu'on en a fait une partie un peu plus loin. Ça avait été déclassé, on avait demandé à ce qu'ils remettent en état, c'est ce qu'ils font maintenant. Ils laissent une soule et on en fait ce que l'on veut. On en avait profité pour prolonger l'aménagement après la rue de la Salle.

RAPPORT N° 1 : FINANCES – Budget 2018 – subventions aux associations

Rapporteur Jésus VALTIERRA : En vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.) l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Considérant la nécessité d'harmoniser les modalités d'attribution des subventions, il est proposé aux membres de l'assemblée de prendre une délibération pour l'ensemble des subventions

attribuées aux associations œuvrant dans l'intérêt de la commune. Pour permettre d'apprécier la pertinence de leurs actions au regard des sommes demandées et de l'intérêt local, il est précisé au Conseil que l'octroi de subventions au profit d'associations est conditionné par la présentation par ces dernières des justificatifs suivants :

- Identification de l'association ;
- Composition du bureau ;
- Renseignements d'ordre administratifs (nombres d'adhérents entre autres) ;
- Renseignement concernant le fonctionnement de l'association ;
- Projets et actions programmées sur l'année ;
- Budget prévisionnel de la saison ou de l'année civile ;
- Compte de résultat, prévisionnel ou définitif, de l'exercice écoulé ;
- Attestations d'assurances (Responsabilité civile notamment) en cours de validité.

Il est précisé, à ce titre, que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture de l'ensemble de ces pièces.

Il est rappelé par ailleurs qu'en application de l'article L 1611-4 du C. G. C. T. que toute association qui a reçu dans l'année en cours une subvention est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté ladite subvention une copie certifiée de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité. Il précise qu'en cas de refus par l'association de produire ces documents ou à défaut de production de ces documents à la fin de l'année civile la collectivité se réserve le droit de demander le reversement des subventions octroyées.

Il est précisé également que le versement des subventions doit être planifié sur l'ensemble de l'exercice budgétaire de la collectivité afin d'en garantir la bonne gestion de la trésorerie. En conséquence il est proposé que pour toute subvention dont le montant excède 10 000 € (dix mille euro) le versement sera effectué selon le planning suivant :

- 50 % du montant de la subvention le mois du vote de la délibération ;
- 40 % du montant de la subvention dans le courant du mois de juin ;
- 10 % du montant de la subvention dans le courant du mois de novembre.

Ces versements restent conditionnés aux exigences établies à la constitution du dossier de demande de subvention indiquées ci-dessus. Pour les autres subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € le versement de la subvention sera effectué le mois du vote de la délibération.

Il est précisé enfin que pour toute association dont le subventionnement global (montant cumulé des subventions en espèces attribuée et des avantages en nature valorisés et consentis dans l'année considérée) atteint un montant supérieur à 5 000 € (cinq mille euros) une convention formelle portant attribution de subvention devra être signée entre l'association et la commune.

Pour l'exercice 2018, je vous propose de voter à l'article budgétaire 6574 du budget principal ainsi que du budget annexe les montants que je présente sur le tableau ci-dessous.

L'attribution des subventions sur la répartition des subventions aux associations inscrites à l'article comptable 6574 du budget principal et du budget annexe tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Associations sportives

CAP Football	24 000,00 €
AS Poussan XV (rugby)	20 000,00 €
Union sportive poussan (tambourin)	3 000,00 €
CA Poussan Tennis	5 000,00 €
US Volley Poussanais	1 000,00 €

Entente cycliste	1 000,00 €
Boule Poussanaise	1 600,00 €
Thau Handball	6 000,00 €
Judo Athletic Poussanais	6 000,00 €
AS Syndicat Chasseurs de Poussan	1 500,00 €
Balaruc GYM-GRS	1 400,00 €
Ecole de rugby des vignes de Thau	1 500,00 €
Billard Club de Poussan	500,00 €
Course à pied Balaruc Poussan	700,00 €
Zumba	200,00 €
Poussan Gym	200,00 €
Break dance	200,00 €

Associations culturelles

Le Strapontin	5 000,00 €
Maison des jeunes et culture	14 000,00 €
Association jumelage Poussan Larciano	1 000,00 €
Association escapades	500,00 €
Comité des fêtes "le carré d'as"	40 000,00 €
Pierres et Chemins de la Moure	200,00 €
Rétro Pouss-Auto	1 700,00 €
Paren'Thau	200,00 €
Coop primaire Véronique Hébert	500,00 €
Coop élémentaire des Baux	700,00 €
Coop maternelle des Baux	500,00 €
FCPE	200,00 €
Club de l'avenir	2 600,00 €
Fées clochettes	900,00 €
UNC Anciens Combattants AFN	500,00 €
Le chat libre	500,00 €
che Les Crèche les Petites Pousses	35 000,00 €

Pour un total général de 177 800 euros.

Le versement des montants inscrits dans le tableau ci-dessus aux règles présentées, je vous propose d'approuver, si vous le voulez bien, ces montants.

Pierre CAZENOVE : une première remarque si vous le voulez bien, on aurait aimé être invité à la réunion, on n'a pas évoqué l'autre jour lorsqu'on s'est rencontré, on a pas reçu l'invitation pour la commission qui délibère sur ce genre de problèmes, donc on a pas reçu l'invitation. Donc on n'était pas là forcément. Ça c'est une première chose. On avait décidé, souvenez-vous que chaque fois qu'il y avait des commissions quelle commission que ce soit, on pouvait assister à ces réunions, vous vous souvenez que l'on devait diffuser.

Jésus VALTIERRA : au niveau des commissions, notamment du sport, vous avez un représentant qui est Gilles FOUGA, chaque fois il n'est pas libre.

Pierre CAZENOVE : on est tout à fait d'accord pour le problème de Gilles FOUGA, on devait tous recevoir ces convocations, ce qui nous permettait nous justement, connaissant le problème avec Gilles de pouvoir le remplacer au pied levé.

Monsieur le Maire : on l'avait vu en commission des finances ça Jacques.

Pierre CAZENOVE : ce qui nous intéresserait c'est de voir les dossiers en amont.

Monsieur le Maire : d'accord, tout simplement de dire que quelqu'un vienne à la place de Gilles FOUGA puisqu'on ne le voit plus.

Jacques LLORCA : parce que dans le contenu si on fait le bilan rapidement, si je ne me suis pas trompé, il y a 19 associations qui conservent le financement de l'année dernière, il y a en a 11 qui se voient augmentées, il y en a 2 qui se voient baissées. Alors les 2, c'est l'école de rugby des Vignes de Thau et l'union nationale des anciens combattants. Alors objectivement, si on avait été là pour 200 euros parce que ça se limite à ça, de moins, objectivement c'est quasiment ridicule de sanctionner, si j'ose dire, ou de donner la sensation que l'on sanctionne deux associations. Et alors, la minute de silence que l'on vient heureusement de tenir tout à l'heure, par rapport à l'union des anciens combattants, quelle que soit la facture qu'ils présenteraient, je dirai, c'est quand même malvenu de retoquer pour des raisons diverses, qui peuvent être légitimes,

Monsieur le Maire : elles sont très simples, ce qu'on a retiré à l'école de rugby Vignes de Thau, les 1000 euros ont été rajoutés au rugby. Et les 200 euros qui ont été enlevés à l'association des anciens combattants ont les avait rajoutés l'an dernier puisqu'ils avaient demandé une rallonge pour effectuer un voyage sur Paris et donc c'était bien ponctuel. On participe assez quand ils ont besoin.

Pierre CAZENOVE : je vous avais prévenu, j'avais fait la remarque qu'il y avait un voyage à Paris cette année pour les anciens combattants, pour le centenaire de la fin de la guerre de 1914-1918 et le rassemblement des portes drapeaux.

Monsieur le Maire : oui mais on l'avait provisionné par rapport à l'an dernier.

Jean-Louis LAFON : Monsieur le Maire s'il vous plait, les 200 euros c'est effectivement pour aider l'association à faire partir des portes drapeaux, ce n'est pas pour la fin de la guerre de 1914-1918, c'est pour les 100 ans de l'UNC. 1914-1918 c'est tout à fait différent. Voilà c'est tout ce que je voulais rajouter et en tout honneur, grand seigneur que je suis, je ne pleurerai pas pour les 200 euros.

Jacques LLORCA : non, ce n'est pas une affaire d'Etat effectivement.

Monsieur le Maire : surtout qu'ils n'étaient pas demandeurs. Vous avez la réponse satisfaisante ou non mais c'est la seule raison tout simplement.

Jacques LLORCA : c'est quand même un peu dommage ;

Monsieur le Maire : sachant que l'on participe d'autres façons.

Jacques LLORCA : il y en a 6 ou 7 autres qui sont augmentées par conséquent, tant pis. 2^{ème} question un peu plus précise. On a largement débattu dans nos commissions des petites pousses. Vous devez avoir quelque part la confirmation que les Petites Pousses demandent 17 500 euros de plus en 2018, comme elle les demande presque par avance pour 2019. Et a

priori vous auriez eu les documents justificatifs de tout cela. Une question, est ce que s'est confirmé ce qui a été écrit dans le reportage de la commission des finances qui gèle un prévaloir de 10 500 euros dans les imprévus, parce que c'est écrit dans le rapport, et qui viendrait, sans doute, si nécessaire, en compensation de ce qui manquerait éventuellement puisque le calcul des demandes de subventions ne pouvaient pas être complètement terminées dans la mesure où, on en a parlé aussi, la CAF n'était pas mesure de préciser qu'à partir du 23^{ème} enfant qui serait accueilli dans la structure ça augmenterait la participation de la CAF. Sans doute de l'ordre de 9 à 10 000 euros aussi et donc si les 10 500 restent pré affectés et le 23^{ème} génère le plus ou à peu près. Je pense que ça retombe sur le taf des 17 000 et des poussières.

Monsieur le Maire : oui ça permet fonction des éléments qui sont les nôtres actuellement, il y a un peu de gras qui est prévu pour ce genre de situation, on reviendra là-dessus sans problèmes. Il faut qu'on y revienne ensemble parce que dès qu'on aura tous les éléments pour déterminer, on retravaillera là-dessus.

Danièle BOURDEAUX : il y a un nouveau dispositif qui vient d'être mis en place par l'Etat, on est en train de l'étudier pour voir si la crèche peut rentrer dans le cadre de ce dispositif, c'est ce qui va remplacer les contrats aidés, c'est le P.E.C. Mais c'est tout nouveau, on n'a pas beaucoup d'informations mais on va le regarder avant pour savoir ce que l'on peut faire par rapport à toutes les associations.

Monsieur le Maire : au-delà de cela, on va se revoir pour déterminer, c'est pour cela que nous n'avons pas changé la somme.

Jacques LLORCA : j'ai une autre question qui n'apparaît pas là aussi mais qui peut avoir une incidence. Je pense que la mairie a toujours quelqu'un de délégué au conseil d'administration de la MJC. Donc on doit être au courant de l'évolution toujours par rapport aux contrats aidés et il ressortirait, je parle prudemment, que au mois de juin le contrat aidé concernant une personne de la MJC qui semble être efficace, appréciée, ne va plus être cofinancé et que donc il va se passer un truc, il va y avoir un trou si la MJC veut conserver l'emploi. Je ne suis pas du tout un porte-parole de la MJC.

Monsieur le Maire : on les reçoit prochainement.

Danièle BOURDEAUX : c'est la même réponse que pour les Petites Pousses, on va regarder s'ils rentrent dans le cadre des nouveaux contrats. Mais par contre ce qui n'est pas sûr c'est que ce soit la même personne qu'on puisse conserver. Mais ils peuvent rentrer peut-être dans le même cadre, on va le regarder.

Pierre CAZENOVE : c'est l'ancien instit qui parle, alors pierre avec un s, chemin avec un s et Moure avec un seul r.

Monsieur le Maire : les lettres ne sont pas liées à la subvention, sinon on la diminue où on l'augmente.

Danièle NESPOULOUS : est ce que les montants proposés correspondent à ce que les associations avaient demandées ?

Monsieur le Maire : Pas tout à fait. Par exemple, je vais en prendre une au hasard, mais vraiment au hasard. Le chat libre nous demande 5 fois plus. Ils ont eu 500, on diminue chaque année pour ne pas les laisser. Avant on avait une représentante de cette association sur Poussan, qui s'occupait très activement de cette association. Depuis quelques années, la

présidente a changé, on n'a pas de représentants sur Poussan et c'est vrai qu'on a très peu de retours au niveau de cette association. Au-delà de tout cela ils ont fourni tous les documents. Le montant a diminué, on n'a pas abondé dans leur sens.

Jacques LLORCA : c'est pour ça qu'on en revient un peu à la notion de contrats d'objectifs, derrière il faut faire accoucher les animateurs d'associations de ce qu'ils rendent à Poussan.

Monsieur le Maire : qui est pour ? qui s'abstient ? 4. Pardon sur les associations est ce qu'il y a parmi les votants des personnes qui font parties de bureaux, d'associations. Pierre sur Pierres et Chemins de la Moure, Arlette pour les fées clochettes, Jean-Louis pour l'UNC, Stanislas pour le Hand-ball et Christian BEIGBEDER pour le Cap Football.

RAPPORT N° 2 : FINANCES - Budget Principal – Vote des taux de fiscalité 2018

Rapporteur Ghislain NATTA: L'absence d'information sur les modalités de compensation de la 1^{ère} tranche de la taxe d'habitation ne nous permet pas d'avoir une évaluation précise des recettes fiscales pour 2018. Nous avons reçu hier, une note de la Direction des Finances Publiques et à priori, la perception des recettes fiscales de 2018 ne changerait pas. Les modalités de perception se mettraient en place à partir du 1^{er} janvier 2019. Mais je dis bien la perception pas le paiement. Avec une majoration des bases d'imposition de 1.04 prévu par la Loi des Finances, il est appliqué une progression de 2% sur les recettes fiscales issues de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâties et de la taxe sur le foncier non bâti. Le taux de majoration de la taxe d'habitation du aux titres des logements meublés non affectés à l'habitation principale reste fixé à 20%. Je propose de ne pas modifier les taux appliqués depuis 2014 et de fixer les trois taxes directes locales ainsi :

Taxe d'habitation..... 18,46 %

Taxe foncière propriétés bâties..... 23,22 %

Taxe foncière propriétés non bâties.... 76,08 %

Et d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette délibération notamment l'état 1259 qui sera bien édité pour 2018.

Monsieur le Maire : est ce qu'il y a des questions ?

Jacques LLORCA : au-delà de ce que vient de déclarer Monsieur NATTA, une simple remarque mais qui va valoir pour la suite aussi, lorsqu'on renvoie tout cela au produit que ça ramène régulièrement depuis plusieurs années, qui produit de l'excédent, on a déjà fait observer, est ce que c'est vraiment la peine de stabiliser en augmentant de fait, la pression fiscale. Est-ce qu'il n'aurait pas été glorieux de diminuer d'un poil une des taxes. Ne serait-ce que la taxe d'habitation ? voilà, c'est une simple remarque.

Monsieur le Maire : nous prenons acte de la remarque, mais ce n'est pas ce qui a été décidé. Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? 5

RAPPORT N° 3 : FINANCES – Budget Principal – Affectation anticipée du résultat 2017

Rapporteur Ghislain NATTA : l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif du budget principal. L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipé (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours. Je peux déjà vous dire

que l'on est dans ce cas de figure puisqu'il y a une légère modification, un transfert de charges qui provient d'une opération d'immobilisation de 3 000 euros, donc on aura le montant de fonctionnement qui va diminuer de 3 000 euros et le montant du résultat d'investissement qui va augmenter de 3 000 euros et donc, on le consignera dans la prochaine DM. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2017. Actuellement la fiche de calcul fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 224 470.47 euros, un excédent d'investissement de 282 246.59 euros. Donc pour mémoire un excédent de fonctionnement cumulé de 1 224 470.47€ et le solde de l'exécution de la section d'investissement est de 170 589.30€.

Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement de 1 224 470.47€ à l'article 1068 du budget principal - exécution de fonctionnement capitalisé.

D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette délibération et notamment le tableau de reprise anticipé des résultats 2017 visé par le comptable public en annexe.

Monsieur le Maire : des questions ?

Jacques LLORCA : non pas de questions mais pareil, on fait une simple remarque, on va voter pour cette affectation, puisqu'on a des sous, autant qu'on les y mette, c'est logique. Par contre ça ne nous engage pas du tout sur l'affectation fine du global lorsqu'ensuite il doit être ciblé, notamment sur des investissements. Mais sur le global affecté à l'investissement, on est tout à fait d'accord.

Monsieur le Maire : qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité

RAPPORT N° 4 : FINANCES – Budget annexe S.E.J. – Affectation anticipée du résultat 2017.

Rapporteur Ghislain NATTA : les dispositions, je ne les rappelle pas, prévues par l'instruction M14 s'appliquent également au budget annexe. En ce qui concerne le budget annexe du service enfance – jeunesse, le résultat de l'exercice antérieur sera inscrit au BP 2018. La délibération d'affectation définitive interviendra lors du vote du compte administratif 2018. La fiche de calcul fait apparaître un excédent de fonctionnement de 28 821.87€ et pour mémoire l'excédent de fonctionnement cumulé est de 29 398.29€. Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement de 29 398.29€ à l'article 002 du budget annexe et le résultat de fonctionnement reporté et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette délibération et notamment le tableau de reprise anticipée du résultat 2017 visé par le comptable public en annexe.

Monsieur le Maire : des questions ?

Jacques LLORCA : on va être courts d'autant plus qu'il y a besoin d'abonder les recettes

Monsieur le Maire : Nous allons voter. Qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 : FINANCES – Budget Principal – Vote du budget primitif 2018

Rapporteur Ghislain NATTA : les travaux préparatifs pour l'organisation du budget primitif du budget principal se sont déroulés conformément aux dispositions des lois du 06/02/1992 et du 07/08/2015. En particulier le rapport d'orientation budgétaire a fait l'objet d'un débat qui s'est déroulé en séance du conseil municipal le lundi 05 mars 2018. La commission municipale des finances s'est réunie le lundi 26 février pour un examen du rapport d'orientation budgétaire et le lundi 12 mars 2018 pour plusieurs sujets, dont les taux de fiscalité 2018, l'affectation anticipée du

résultat, le budget primitif du budget principal et du budget annexe du service enfance jeunesse. A l'issu de cette phase de concertation, la proposition du budget primitif qui comprend l'intégration du budget de 2017, des restes à réaliser de 2017 est soumise à l'approbation du conseil. On va procéder par vote par chapitre et par opération. Et si vous en êtes d'accord, on va bloquer un vote en fin de dépenses de fonctionnement, fin de recettes de fonctionnement, fin de recettes d'investissement et fin de dépenses d'investissement.

Derrière, vous avez le résumé succinct des chapitres, si on prend le document que vous avez eu en main.

Jacques LLORCA : on peut vous faire une remarque préalable technique. Il serait important pour fonctionner à peu près normalement qu'on ait en main la totalité de la M14 sur les deux types de budget en papier, un certain nombre de jours avant, pour travailler tranquillement, sereinement, sur ces documents. Parce que si quelqu'un veut travailler sur des écrans, sur des tablettes là-dessus, il y a de quoi devenir complètement marteau, c'est impossible, d'une part et d'autre part en terme de dynamique de groupe, c'est encore plus impossible, donc la revendication c'est en plus, quelque part, dans les frais de fonctionnement des élus, comme d'habitude, il y a zéro. Nous, en tant que minoritaire, c'est un peu désagréable parce qu'on est obligé de se tirer tous les documents, et objectivement on sait que ça coute. On ne va pas se ruiner.

Ghislain NATTA : sur la seconde je ne vous répondrai pas, mais sur la première, je peux vous répondre. On a été soumis à un calendrier un peu démentiel qui nous a été imposé par la Direction des Finances Publiques puisqu'encore vendredi on les a eu au téléphone avec le DGS, on leur a dit on a une modification à faire sur les immobilisations, on a un résultat d'exercice qui est ce qu'il est, êtes-vous sûr que ça ne va pas bouger ? ils nous ont dit que ça ne bougerait pas, et j'étais sûr que cela allait bouger. Lundi matin, encore, on a eu la dernière mouture du compte de gestion avec un mouvement.

Ce n'est pas une excuse.

Monsieur le Maire : mais ça peut en être une effectivement, on ne peut pas vous faire passer un document et un rectificatif dont on n'est pas sûr au dernier moment.

Ghislain NATTA : on a pu tirer le compte administratif que lundi dans la journée.

Danièle NESPOULOUS : ce n'est pas spécifique pour ça parce que c'est vrai que pour travailler sur un ordinateur ou une tablette avec ces documents c'est assez fastidieux mais où en est la réflexion pour doter les élus de tablettes pour éviter justement de tirer du papier. C'est parce qu'il a fait la réflexion que je repose la question.

Florence SANCHEZ : justement j'allais répondre

Danièle NESPOULOUS : pour Noël et bien c'est bien, on le demandera

Florence SANCHEZ : non j'allais répondre à la deuxième question que Mr LLORCA avait posé. En fait justement avec la dématérialisation, la mise en place des tablettes ont été achetées et nous sommes en train de mettre en place tous les logiciels et toutes les passerelles qu'il faut pour pouvoir travailler dessus, elles vont être en test pendant 1 mois ou 2 mois et ensuite on vous proposera une réunion ou l'on vous remettra les tablettes avec tous les documents à signer, on vous expliquera le mode de fonctionnement. Par contre effectivement avec les tablettes et la dématérialisation il n'y aura plus du tout de consultation papier et de documents papiers qui seront fournis.

Monsieur le Maire : sauf ceux qui le demandent.

Jacques LLORCA : quand on le demande on est en droit de venir avec du papier.

Monsieur le Maire : il y aura pour ceux qui le demandent des documents papiers.

Ghislain NATTA : au niveau des recettes sur le document qui vous a été remis tout à l'heure, ou qui vous a été envoyé par mail, page 18

Chapitre	Intitulé	Montant TTC
Section de fonctionnement		
Recettes		5 803 122,00 €
013	Atténuation des charges	70 000,00 €
70	Vente de produits du service du domaine	962 450,00 €
73	Impôts et taxes	3 665 872,00 €
74	Dotations et subventions participations	990 700,00 €
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00 €
76	Produits financiers	100,00 €
77	Produits exceptionnels	22 000,00 €
042	Opérations d'ordres entre section	70 000,00 €

Recettes en section de fonctionnement : 5 803 122.00€

Monsieur le maire : est ce qu'il y a des questions

Jacques LLORCA : au 013 – atténuation de charges, qu'est ce qu'on constate. C'est que la proposition nouvelle est de 20 000 euros, et qu'elle était en 2017 de 180 000€, on a un différentiel qui fait mal de 160 000€. On l'illustre par la suppression immédiate des contrats aidés et ça pour aller s'en sortir il va falloir aller chercher dans le 012, la gestion du personnel, parce que tout se tient quelque part. mais enfin le constat c'est que là on se retrouve avec moins 160 000€.

Après dans le 70 – les produits de services : c'est pareil à l'envers, le 70841 – mise à disposition de personnel on était en 2017 à 565 000 et là on se retrouve à 716 000€ on a un différentiel de 151 000€.

Ghislain NATTA : on l'avait vu en commission des finances, c'est simplement qu'on a redéfini les mises à exécution du personnel du SEJ. Mais ça ne change rien contrairement à ce que vous avez écrit dans le contre rapport, ça ne change rien à la dépense au niveau du 012, c'est simplement un glissement. Ça n'augmente pas la dépense du 012, ça n'augmente pas la dépense du personnel.

Jacques LLORCA : alors derrière, c'est encore un autre débat, ce n'est qu'un questionnement qualitatif. C'est-à-dire qu'on change les personnels, on croise.

Ghislain NATTA : non ce n'est pas une mobilité du personnel, c'est simple une aire comptable qu'on ajuste. C'est tout.

Jacques LLORCA : sur le suivant, le 70848, de 40 000 on passe à 17 600. Alors là on a l'explication c'est la SAM, qui prend en charge.

Ghislain NATTA : on perd le salaire de la personne affectée à l'urbanisme et on récupère la dotation par l'enlèvement des encombrants.

Jacques LLORCA : seulement quand on va dans les impôts et taxes dans le 73 et qu'on prend le 73211, et la compensation traditionnelle des 551 000 € qui étaient hérités du système CCNBT, on se retrouve à 533 611€ au lieu de 551 000€, c'est-à-dire qu'on a moins 17 389€. C'est-à-dire qu'en manière comptable plus + 17 000 – 17 000.

Ghislain NATTA : mais ce n'est que comptable.

Jacques LLORCA : mais par contre, ça permet de réfléchir sur la position de notre commune à l'intérieur de la SAM puisqu'on quand on part sur le rapport qui a été fait par la cour des comptes sur la gestion de la CCNBT et les obligations qu'une structure intégrante doit respecter lorsque justement des communes intègrent une structure communautaire, il y a des définitions d'intérêts communautaires qui s'accompagnent d'incidence financières et qui s'accompagnent d'incidence sur le personnel qui doivent être intégrés. Alors là avec ça, ça n'est qu'un signal, ça oblige à ouvrir une réflexion là-dessus. Est ce qu'on va être plus intégrés, comment ça va se traduire financièrement, comment ça va se traduire sur certains postes, qu'est ce qu'on choisit d'intégrer ou de ne pas intégrer, voilà, mais c'est un signal

Monsieur le Maire : je vais répondre en partie sur une des interrogations, sur les 551 000 euros moins les 17 000 euros et quelques euros qui sont amputés par rapport au pluvial qui a été affecté à la CCNBT, nous qui faisons de gros travaux, ne serait-ce que dans la rue de la salle, on va les récupérer 3 fois. Puisque ce sont des sommes que l'on ne payera plus, la fait que la SAM ait pris à son compte, vous avez le tableau, 50% des dépenses sur la totalité du pluvial. Nous étions sur 34 000 euros, nous avons été amputé de 17 000 euros. Et derrière tout le pluvial réalisé ainsi que l'entretien sera effectué par la SAM, ce qui veut dire que les communes, comme nous, qui faisons beaucoup de travaux d'investissement sur la voirie, nous serons bénéficiaire, c'est bien ponctuel puisque c'est lié à des travaux, les années où on ne fera pas de travaux, on aura pas ce bénéfice-là. Mais cette année on a déjà récupéré en partie, ne serait-ce que sur l'avenue ou le chemin du cimetière et de la rue du Languedoc, on a payé mais ils vont nous rembourser. La SAM participe à 50% sur une évaluation qu'à fait un bureau d'étude sur toutes les communes. Chaque commune paye sa somme, et les communes qui n'engagent pas de frais auront ce déficit. Mais ceux qui engagent des frais seront bénéficiaires puisque tout simplement, ne serait-ce que sur la rue de la Salle on a 50 000 euros de pluvial, qu'on aurait payé et qu'on ne payera pas. Là cette année, on compense largement, voire 2 ou 3 années, ne serait-ce que sur la rue de la salle. Voilà l'explication mais au-delà du personnel, et la personne liée à ce service, il y a eu une évolution puisque nous n'étions pas assujettis. Et l'ancienne Thau Agglo et la CCNBT au même régime, ils avaient deux ou trois structures payantes, donc là aussi, la SAM pour essayer de régulariser tout cela, a décidé de prendre à sa charge tous les instructeurs, c'est-à-dire les 3 communes qui avaient un instructeur. Les communes comme Balaruc-le-Vieux, Frontignan, Vic et Mireval payeront à la prestation. La SAM prend en charge, mais cela ne nous concerne pas, pour rattraper ce retard. C'est vrai que l'on avait obtenu ce personnel supplémentaire parce qu'à l'époque, si vous vous souvenez, le fait que l'agence d'urbanisme soit sur Mèze, elle n'avait pas de personnel dédié, nous avons demandé à ce que notre personnel soit intégré. Tout cela sera modifié mis à part si toutes les communes demandent que ce soit mutualisé.

Jacques LLORCA : au 7351, la taxe sur la consommation d'électricité. En prévision c'est une recette de 100 000€ pour une recette qui avait été l'année dernière évaluée à 125 000€, alors pourquoi cette année, on est plus timide dans la recette espérée.

Monsieur le Maire : tout simplement parce qu'il y a de plus en plus d'économies d'énergie. Ne serait-ce que nous, puisque nous payons quand même cette taxe au niveau de la commune et des ménages, ça a diminué.

Jacques LLORCA : c'est important, c'est 1/5^{ème}.

Monsieur le Maire : oui, mais peut-être on sera même en dessus des prévisions, parce que les économies, ne serait-ce que sur l'éclairage public, vous verrez que c'est relativement conséquent, y compris sur les puissances installées.

Ghislain NATTA : on a encaissé réellement 101 000€ en 2017.

Monsieur le Maire : de toute manière on diminuera d'année en année par rapport à ce que j'évoque.

Nous allons voter ces recettes, qui est pour ? qui s'abstient ? 5 abstentions.

Ghislain NATTA : au niveau des dépenses

Dépenses		5 803 122,00€
011	Charges à caractère général	1 021 300,00 €
012	Charges de personnel	2 310 000,00 €
014	Atténuation des produits	240 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	957 600,00 €
66	Charges financières	170 600,00
67	Charges exceptionnelles	5 300,00 €
68	Dotations aux amortissements provisions	30 000,00
022	Dépenses imprévues	24 800,00 €
042	Opération d'ordre entre section	110 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	933 522,00 €

On a un total des dépenses de fonctionnement égal aux recettes de 5 803 122.00€

Monsieur le Maire : des questions ou remarques ?

Jacques LLORCA : quelques remarques, la première c'est que quand on prend le BP 2017, référencé en conseil municipal, c'est-à-dire maintenant, et qu'on prend le BP 2017 en commission des finances il y a des différences. Au total il est faible c'est de l'ordre de 16 ou 17 000€, ce n'est rien du tout mais on a trouvé une différence. Ensuite dans le 011 – les charges à caractère général, là en globalisant comme tout à l'heure, pour les subventions aux associations, quand on fait le rapport au réalisé 2017, au BP 2018, au projeté qui est proposé, on s'aperçoit qu'il y a 11 postes qui sont minorés, c'est-à-dire ou le projet 2018 est inférieur au réalisé 2017 et symétriquement on trouve 7 postes qui sont eux surévalués, en quelque sorte, c'est-à-dire que le prévisionnel 2018 est supérieur au réalisé 2017. Quand on fait le total des 2 colonnes, ce n'est pas grand-chose puisque ça donne, sur la 1^{ère} dans la sous-évaluation au moins relative, un différentiel de presque 45 000€ et quand on fait le surévalué on est à 30 000€ et des poussières, donc ce n'est pas beaucoup. C'est plus intéressant quand on rentre dans le détail, mais simplement en ayant étudié de près, dans la 1^{ère} catégorie, ce qui est peut-être sous-évalué, mais qui peut être qui signifie des efforts de volonté d'économie, c'est sur le poste électricité, sur les produits consommables, les prestations de services, la maintenance et là peut être qu'il va y avoir un effort, serrer la vis pour éviter que les dépenses soient plus fortes. Après il y d'autres types de postes comme les fêtes, les publications, les divers ou peut être les économies seront un peu plus délicates à faire parce que le produit est plus sensible, nous dirons comme cela. Dans le surévalué, on a les lignes réparations et entretien, tant entretien de terrains que de bâtiments, ou il

y a un différentiel un peu significatif entre le prévisionnel et le réalisé, mais cette fois ci à l'envers. Il y a une petite ligne qui est interpellative, c'est la formation ou semble-t-il on ne s'engage pas beaucoup. Il y a les sommes affectées mais pour la réalisation c'est un peu maigrelet. Ça mériterait sans doute une interrogation là, qui est formé ? est ce qu'il y a une volonté de formation ? de qui ? pour quelle compétence ? là y a à voir sans doute. Et puis il y a les télécoms, dans ce que j'appelle surévalué, mais sans doute que là-dedans on va trouver la vidéosurveillance, peut-être, je ne sais pas. Au total, ce n'est pas gigantesque, c'est de l'ordre de 45 000€ pour les uns, et de l'ordre de 30 000€ pour les autres. C'est des ajustements de fonctionnement sans doute, qui se feront dans la gestion quotidienne. Ce n'est pas du tout un procès d'intention.

Ghislain NATTA : sur la philosophie de comment je procède pour affecter les comptes. Je prends le réalisé mais je prends aussi dans le réalisé ce qui est sectionnel et ce qui est récurrent, sur certains comptes il y a des dépenses qui se sont produites en 2017 et qui ne se reproduiront pas manifestement les années suivantes, donc j'ajuste comme cela. Et ensuite en ce qui concerne les publications, là c'est une erreur d'imputation en 2017, c'est-à-dire que l'on a eu les 2 BIM qui ont été affectés sur un compte et le 3^{ème} sur un autre compte, et donc en 2018 j'ai rétabli, parce que j'espère qu'il n'y aura pas d'erreurs.

Jacques LLORCA : cela prouve que l'on regarde bien le budget.

Après sur le personnel, on est à 2 470 000€ en 2017, on va être à 2 310 000€ en 2018 et au passage sur le réalisé on est passé à 2 264 000€ et des poussières, là aussi on a des petits différentiels lorsqu'on rentre dans lignes plus fines. Sur la rémunération des personnels titulaires, au BP 2018, il est prévu 1 058 000€, en 2017 c'était 1 102 000€, donc un différentiel de moins 44 000€ pour 2018, mais à cote il y a une autre ligne 64188 qui est appelée les autres indemnités des personnels titulaires, alors là on prévoit pour 2018 169 500€ et on était en 2017 à 139 000€, c'est-à-dire que cette fois-ci au lieu d'avoir un moins on a un plus 30 000€. Si on rapproche les - 44 000€ et les + 30 000€, ça veut dire qu'en réalité sur les personnels titulaires, on a une forme de stabilité à peu près à - 14 000€ d'un budget prévisionnel sur l'autre. Après ou ça interpelle un peu plus c'est quand on va voir les personnels non titulaires. Pour 2018 on prévoit 313 000€ mais en 2017 c'était 429 300€, c'est-à-dire un différentiel de 106 000€. Alors quand on fait le rapprochement des - 14 000€ sur les titulaires et des - 106 000€ sur les non titulaires, on se retrouve avec un - 120 000€ pour 2018. Sans doute ça se télescope sur l'histoire des contrats aidés d'une part, et d'autre part ça interroge peut être sur la structure des employés municipaux ou quand on va voir le tableau sur la structure des personnels, on s'aperçoit mais vous l'avez annoncé déjà, qu'on a un rétrécissement sur les cadres A, voire B et par contre on a beaucoup de catégories C mais surtout on a des contrats à durée déterminée qui deviennent ou qui sont importants. Et alors on peut se poser la question, est ce qu'on est condamné à ça et est ce qu'on ne risque pas un problème qualitatif de prestations de services par les salariés de la mairie. C'est un problème de gestion du personnel après, mais voilà, le moyen se serre, je dirais. C'est ça le sens de la remarque.

Danielle BOURDEAUX : on n'a pas de baisse de cadre A, on a toujours le même nombre et on a par contre une augmentation de B.

Jacques LLORCA : cadre A, il y en a 2, si je me souviens bien, dans le tableau ;

Danielle BOURDEAUX : dans le tableau des postes affectés ? mais ce tableau-là, je vous ai dit dernièrement, il faut qu'on le revoie parce qu'on a des tableaux, d'ailleurs on va en demander un poste tout à l'heure, mais il faut qu'on revoie exactement ceux qui sont affectés et ceux qui ne le sont pas depuis, parce que ces tableaux datent d'un petit moment quand même. Je suis en train d'y travailler et de le revoir.

Jacques LLORCA : comme cela on éclaircit

Jacques ADGE : et concernant certaines diminutions et des contrats aidés, mais qui sont des contrats précaires, nous allons avoir certainement dans l'année deux départs à la retraite et ces contrats peuvent devenir des titularisations. Ça peut être le cas sur certains de ces contrats comme on l'avait évoqué dans les contrats aidés qui ont été suivis de titularisation, car nous avons anticipé sur des départs à la retraite. C'est peut-être une des explications.

Jacques LLORCA : en tout cas ça incite à gérer au plus près l'évolution des carrières. Sur le 014, la chose qui fâche, c'est l'atténuation des produits, c'est affiché 240 000€, c'est la punition à 240 000€, l'application de la Loi SRU, si on compare l'année dernière, c'était théoriquement 80 000€ qu'il fallait payer et là on se retrouverait à payer 240 000€. Est-ce que vous avez là-dessus une précision définitive de la Préfecture nous indiquant la somme précise.

Monsieur le maire : c'est 207 000€.

Jacques LLORCA : donc on a provisionné large en mettant 240 000€.

Ghislain NATTA : tout cela fera l'objet d'une DM parce qu'on a n'a pas la dotation forfaitaire, on n'a pas le montant de la fiscalité, on avait pas le montant du SRU. Donc tout cela fera l'objet d'un train de DM.

Jacques LLORCA : le vrai problème c'est la nature même des 200 et des poussières, c'est ça le vrai problème après qu'on ajuste, ce n'est pas ça le sujet. Le vrai sujet c'est qu'on est astreint en 3 ans à payer plus de 600 000€, quand on additionne ce qu'on a déjà payer on va tangente les 800, 900 000€.

Ghislain NATTA : 600 000€ on ne sait pas, pour l'instant on sait 200 000.

Jacques LLORCA : sur le principe on est triennal

Ghislain NATTA : oui mais on peut prouver que les 2 autres années, il y a des améliorations.

Monsieur Le Maire : et on peut avoir des sommes qui nous sont allouées sur les investissements liés à ce PV. C'est là qu'il faut travailler.

Jacques LLORCA : si c'est incitatif pour compenser et bien tant mieux.

Monsieur le Maire : on ne compensera pas tout mais il y a des créneaux ou l'Etat nous aide pour rattraper ce différentiel.

Jacques LLORCA : dans le 65 les autres charges, puisqu'on est quand même dans des journées de fêtes, je vais vous taquiner, le 6531 – indemnité des élus – éternellement 100 000€, il aurait hyper sportif de dire et bien on met 98 000€ pour montrer que les élus participent à l'effort général, qui nous est contraint, on ne fait pas de cadeaux. Tant pis c'est 100 000€

Ghislain NATTA : le réalisé c'est 97 656.00€

Jacques LLORCA : justement, là vous essayer

Ghislain NATTA : l'indemnité n'a pas bougé depuis 12 ans.

Jacques LLORCA : elle n'a jamais bougé, c'est bien ce que je dis. Passons. Bien alors à la subvention de fonctionnement d'établissement à caractère administratif, là en 2017 on était à 280 000€ et on va passer à 477 000€, c'est-à-dire une augmentation liée à ?

Ghislain NATTA : liée à l'impact des contrats

Jacques LLORCA : on est bien d'accord, c'est un constat. Et après petit taquinerie encore, la ligne sur le fonctionnement des élus est désespérément est historiquement à 0, les moyens pour les élus, je faisais observer tout à l'heure que nous aussi on est budgétivore, on emploie des sous, et ce n'est pas normal qu'il y ait une ligne à 0, administrativement ce n'est pas normal, sur le fonctionnement des élus.

C'est comme cela on le constate. Et là par contre ça ouvre une question qui n'est pas dans le budget, mais dont on a discuté dans le DOB. C'est l'incidence du nouvel impôt qui nous ponde la SAM, le fameux GEMAPI, puisqu'on doit avoir, est ce que vous l'avez calculé ça, peut-être, c'est ce qu'on avait vu en commission des finances, une taxe de 20 euros par foyer fiscal.

Ghislain NATTA : c'est la moyenne.

Jacques LLORCA : par les temps qui courent c'est bien, entre la CSG d'un côté, etc, etc.

Ghislain NATTA : moi si vous voulez je vais vous donner votre base moyenne et je vous dis combien vous allez payer de GEMAPI, Ça peut aller de 10€ à 90€. Tout dépend de la valeur moyenne de votre évaluation du logement. 20€ c'est une moyenne d'ensemble, sur la totalité des logements.

Jacques LLORCA : c'est pour ça qu'en commission des finances, je réclamai, c'est provocateur, mais la transparence là-dessus, parce qu'à la fin ça va devenir irritant de passer pour riche quand on voit les prunes s'additionner et qu'en l'envers on exempté. A la fin ça va devenir assez agaçant, véritablement.

Monsieur le Maire : d'où l'intérêt de se défendre sur la taxe GEMAPI pour avoir des gros travaux chez nous. De toute manière on va se profiler là-dessus, parce que c'est le seul moyen de récupérer.

Ghislain NATTA : le produit de la GEMAPI n'apparaît pas là.

Jacques LLORCA : non mais je sais, je l'ai dit, le produit n'apparaît pas mais il n'empêche que justement c'est en 2018 aussi. 2^{ème} et on avait débattu en commission des finances, l'utilisation de ce produit pourrait peut-être aussi s'appliquer et plus à condition qu'il soit dans une juste répartition sur le territoire, parce que l'intervention de la brigade verte semble compliquée, vu que la géographie s'est très étendue mais ce serait intéressant que cet outil, au-delà des inondations ait aussi dans son objet la lutte contre la cabanisation

Monsieur le Maire : oui mais ce n'est pas prévu donc vous pouvez le dire tant que vous voudrez, c'est une loi, ce n'est pas nous qui la pondons, il faudra le voir d'une autre façon, la loi est bien précise. Il faudra le caser autre part, s'il y a des possibilités. Nous allons voter sur ces dépenses de fonctionnement, qui est pour ? qui s'abstient ? 5 abstentions.

Ghislain NATTA : Nous allons passer sur la section d'investissement. Pages 22 et 23 du document

Section d'investissement		
Recettes		3 637 056,43 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 224 470,47 €
001	Solde d'exécution investissement reporté	170589,30 €
13	Subventions d'investissement	85 100,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserve	330 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sect.	110 000,00 €
021	Virement de la section d'investissement	933 522,00 €
	Reste à réaliser 2017	383 374,66 €

Monsieur le Maire : des questions ? des observations ? non, continuons.

Ghislain NATTA : en dépenses

Dépenses		3 637 056,43 €
040	Travaux en régie	70 000,00 €
16	Emprunts	571 000,00 €
204	Subventions d'équipements versées	4 746,43 €
9004	Opération : Bâtiments	466 800,00 €
9006	Opération : Acquisition de terrain	39 000,00 €
9007	Opération : transport, matériel, mobilier...	42 800,00 €
9010	Opération : Voirie	631 020,00 €
9011	Opération : Eclairage public	144 900,00 €
9012	Opération : extension du cimetière	15 000,00 €
	Reste à réaliser 2017	1 651 790,00 €

Jacques LLORCA : en parlant des dépenses, en 2017 c'était 3 163 761€, en réalisé 1 651 790€

Ghislain NATTA : restes à réaliser

Jacques LLORCA : voilà et donc le différentiel 1 511 871€, autrement dit ça veut dire que c'est à peu près 45% du prévisionnel qui est réalisé ou qui reste à réaliser selon les années. Ça veut dire que de façon chronique, on affiche des projets-programmes et puis que pour des raisons multiples on a du mal à les réaliser réellement et qu'il reste donc chaque année un report, quasiment autant.

Ghislain NATTA : il y en a beaucoup qui ont été réalisés en fin d'année 2017.

Jacques LLORCA : oui mais sur les sommes on rebascule. Qu'après sur le programme fin de chaque programme et heureusement quand même, il y a des programmes qui sont finis,

Ghislain NATTA : s'ils sont finis et non payés, ils apparaissent en 2018 alors qu'ils sont terminés.

Jacques LLORCA : d'accord mais quand même, sur les 5 ans on a la suite logique, ça reste sensiblement pareil. Sur les recettes, on voit qu'avec le produit de l'impôt on peut reporter 1 222 376€, on peut affecter à l'investissement. Très bien. On voit aussi apparaître cette année un

emprunt de 400 000€, dont on ne sait pas très bien à quoi il est affecté, s'il est affecté. Ensuite quand on regarde les subventions, elles sont extrêmement faibles, elles sont toutes petites et c'est chronique aussi. Celle qui est la plus rentable c'est surtout l'électricité et encore qu'il y a des décalages dans le temps. Mais les subventions sont extrêmement faibles et après, et on a eu un début d'explication par Mr le Maire autour de la SAM et là ça ouvre une sacrée réflexion à partir de l'avenir, de ce budget 2018, qu'est ce qu'on va retirer, au bon sens du terme, on ne va pas pomper la SAM, mais comment on peut associer des financements de la SAM à l'intérieur des investissements de la commune. C'est capital sinon ce n'est pas la peine de s'agglomérer. Comme cela il y a 4 secteurs, l'excédent de produit qui est chronique, qui est automatique puisque notre population et si Sainte Catherine se réalise plus tard, ça va faire encore des recettes fiscales intéressantes, mais l'emprunt là, il est ponctuel, puisqu'on peut emprunter et on pourrait, de mon point de vue, emprunter significativement plus. Les subventions sont faiblottes, ça nécessiterait et la nature des projets, et donc des co-financeurs à cibler, et sans doute des argumentaires musclés. Quant à la SAM il y a tout à construire et à débattre, mais si vous voulez, à l'occasion de ça, j'énumère quelques idées de projets que l'on a déjà débattus. Par exemple, une question, comme on a beaucoup parlé de Sainte Catherine dans la réunion préparation, c'était intéressant, mais par exemple, en parallèle, que pourrait devenir le projet de lycée qu'à l'unanimité on a voté dans ce conseil municipal, qui a reçu l'appui personnalisé du maire de Sète et notre réflexion s'est arrêté, or dans la réflexion que nous continuons, on a introduit en plus dans la notion de projet, la notion d'intelligence artificielle, expérimentale qui pourrait avoir une vocation départementale ou interdépartementale, en plus des spécificités qu'on a évoqué. Sainte Catherine, ce qu'on a entendu hier était très intéressant sur les perspectives de nature d'habitat, mais il y a deux questions qui touchent l'investissement de la mairie se sont les circulations, comment on investit dans les circulations pour que Sainte Catherine soit bien collée dans Poussan et que la circulation se fasse efficacement vers le sud, notamment. Avec un problème, qui est le fameux pont de la Garenne, là, dont hier l'adjoint à l'urbanisme dit de toute façon c'est au moins pas avant deux ans que ce serait envisagé tant que des négociations n'ont pas abouties avec les promoteurs. Là il y a quand même une question importante. Ensuite dans Sainte Catherine aussi il y a un double projet d'équipement scolaire qui semblerait il a été préétabli en terme de flux élèves par la Mairie. Si c'est vrai tant mieux, mais ça paraît assez flou. Et d'autre part la perspective d'implantation de commerces, et là l'aménageur dit aujourd'hui on préfère parler de réserves foncières et voir venir et non pas réserver au rez de chaussée sous les habitats des théories commerce qui peut être viendrait. C'est encore un problème qu'il nous faut discuter, y compris avec la SAM. Parce que la SAM s'est engagée à financer 19M d'euros qui va du Port à l'entrée de Sète. Dont la décision a été arrêtée. Si on ne nous inscrit pas vite dans tout cela, on va sans doute regarder passer les masques. Ça donne aussi l'occasion de soulever la question qui est pendante, c'est ou est ce qu'on en est du dossier de la coopérative, est ce que véritablement les porteurs de projets ont acheté? est ce qu'ils persistent dans leur projet? qu'est-ce que devient ce théorique investissement? là on revient à la notion d'investissement productif, il y a des emplois théoriquement derrière. Et vous savez que notre préoccupation est de dire régulièrement, on ne peut pas continuer à rester une commune dortoir, il faut dans l'investissement, pas tout seul on ne peut pas, mais sans doute avec la SAM, prévoir des investissements qui génèrent de l'emploi. L'exemple du lycée étant évidemment le rêve, si j'ose dire. Une dernière question c'est ou en est-on en terme d'investissement sur la réalisation du programme pour faire face aux difficultés des handicapés, programme qui en 2016, si je me souviens bien, a été évalué à 900 000€ sur 5 ans ?

Monsieur le Maire : je vais répondre à une grosse partie des interrogations. Concernant la SAM, les choses avancent lentement, se mettent en place. Nous n'avons pas plus tard que ce matin une réunion sur les aménagements des centres anciens, tout ce qui est commerce, lié à aussi à Sainte Catherine. Il est convenu sur des dossiers importants comme ceux-ci, puisque la SAM a à disposition la personne pour et se donne les moyens au niveau des bureaux, que ces projets arrivent à leur terme de regrouper sur les demandes de subventions, que ce soit la Région ou le

Département, avec une efficacité plus importantes, que chaque commune indépendamment. C'est très récent, c'est de ce matin, de grouper les projets pour faire des demandes globales. Il est bien évident qu'actuellement que ce soit au Département ou à la Région si nous demandons, ils boudent par rapport aux élections qui se sont passées il y a quelques mois, c'est inconvenant à la limite de persister dans cette optique. Sachant qu'ils ne savent pas qui a voté, ou qui n'a pas voté. C'est vrai que l'avantage de ce groupement est qu'il permet d'avoir un autre poids. Concernant Sainte Catherine-Marqueval, il se peut que ce soit la SAM qui reprenne le projet en globalité puisqu'on a la compétence à partir de 500 logements, et malgré ce qui a été demandé par certaines communes, ce ne sera qu'au-delà de 500 logements et sur les Pôles qui ont été identifiés qui sont Mèze, Poussan, Sète et Frontignan, et les autres ne rentreront pas dans le cadre puisqu'ils sont au-dessous de ces 500. Ce sont des réunions concrètes qui sont très récentes, et qui vont dans le sens. Nous avons l'avantage ou le désavantage que sur le sujet de la ZAC nous sommes relativement avancés par rapport à ce qu'ils souhaitaient, là on est en discussion mais il y a 9 chances et demi sur 10 que ce soit la SAM qui reprenne ce projet. Ce sera voté prochainement. Ça rejoint les préoccupations, on a une grosse machine, la mise en place est peut-être laborieuse sur certains sujets, mais il y a quand même du positif qui peut en déboucher. Gigan au-delà de la piscine va demander 1M sur l'école qu'il est en train de faire, Balaruc le vieux, sur la future salle, il compte sur 1M de la SAM. Ce sont des sommes qui sont allouées sur la totalité de la fin du mandat. La SAM devient un partenaire incontournable pour ne pas dire un gestionnaire, qui vont un peu nous échapper, d'où la vigilance que les dossiers. Ça répond en grosse partie sur les interrogations, parce que c'est comme cela.

Danièle NESPOULOUS : vous étiez en train de parler de réunions de la SAM. Est-ce que le comité qui s'appelle projet de territoire a été constitué avec un élu représentant chaque commune, enfin c'est ce qui est paru dans le magazine, et où il était précisé qu'un comité qui s'appelle projet de territoire serait constitué avec un élu de chaque commune pour justement être porteur de projets. Est-ce que ce comité s'est constitué ? ou est-ce qu'il n'existe pas encore ? ou est-ce que cela a été abandonné ?

Monsieur le Maire : c'est en train de se mettre en place et le Président souhaiterait que ce soit tous les Maires puisque nous avons une particularité qui est que tous les maires ne siègent pas au bureau, ce qui est un handicap.

Danièle NESPOULOUS : alors qu'il était précisé dans cet article que c'était un élu non communautaire qui représenterait la commune.

Monsieur le Maire : non mais je confonds peut-être ?

Danièle NESPOULOUS : non, ils sont revenus peut-être sur le fait que ce soit un élu non communautaire.

Monsieur le Maire : je confonds peut-être de dossier, je sais que sur un certain dossier ils souhaiteraient qu'il y ait tous les maires, donc ce n'est pas forcément celui-là. Ce sont les deux maires qui ne siègent pas, c'est un peu un handicap pour eux et pour nous.

Pierre CAZENOVE : tout à l'heure on passait en revue au 16 aux investissements des recettes, l'emprunt au 400 000€ est ce que vous pouvez nous préciser, si c'est emprunter pour emprunter ou est-ce que c'est déjà affecté ? est-ce que c'est ciblé ? fléché cet emprunt ?

Monsieur le Maire : non ce n'est pas affecté mais tout simplement sur les futurs travaux qui sont envisagés, il se peut que l'on en ait besoin, sauf si on prend trop de retard, ça sera reporté. Que ce soit le centre-ville ou la rénovation des Halles, au-delà des subventions, il y en aura certainement besoin, y compris sur certains travaux imprévus, notamment sur les voiries ou on ne maîtrise pas les imprévus. C'était en grosse partie pour le centre-ville et les halles, ces travaux prennent un peu de retard, pour diverses raisons qui sont très personnelles à l'investisseur, qui sont des causes de maladie. Nous sommes en train de réactiver ce dossier, le bureau d'étude va faire une proposition ressemblant sensiblement à la précédente avec des modifications que nous vous soumettrons, qui vont changer pas complètement le principe mais au niveau de la construction nous avons vu certaines choses surtout concernant la conservation d'une certaine partie de l'existant. Cela évolue aussi, on avait RDV hier matin et on a RDV vendredi pour affiner le projet sur le site et il nous fera une proposition. Ce qui n'engendrera pas de diminution, ni d'augmentation au niveau de ce qui était prévu financièrement. Nous vous tiendrons au courant dans la mesure où le projet doit évoluer.

La SAM peut être si on décide sur les 300 mètres qui nous sont alloués, cela dépend ce que l'on va en faire, elle pourra participer mais nous l'aurons en moins sur la CLET. Vous avez pu voir l'exemple sur la future médiathèque de Balaruc les Bains où ça a été amputé sur la CLET. Je vous ai répondu sûrement une ânerie, si c'est quelqu'un à l'extérieur, je vous le dirai exactement.

Danièle NESPOULOUS : non mais c'était juste pour une info.

Monsieur le Maire : non j'ai confondu deux dossiers donc je ne vous ai pas donné la bonne information, je me renseignerai et je vous la donnerai.

Danièle NESPOULOUS : ce n'est pas grave, ce sont des groupes de travail qui sont en train de se constituer et qui demandent du temps pour harmoniser tout ça. Je voudrai revenir sur l'ensemble des projets qui viennent d'être évoqués, est ce qu'il y a, je pense que vous en avez parlé à un moment donné, la redynamisation du centre ancien, étant donné que ça à l'air d'être dans l'air du temps et que toutes les communes y réfléchissent pour conserver sur chaque commune.

Monsieur le maire : c'est un projet SAM, pour vous répondre. Effectivement là aussi les comités se réunissent, il n'y avait que le Nord qui ne l'avait pas. On profite de ce qu'avait le Sud, ils font le tour des communes du Nord pour mettre tout cela à plat. Y compris la subvention façade que la SAM veut instaurer et quand on a dit qu'on l'avait, ce sont eux qui la prendrait. Ça fait partie des choses qui évoluent.

Ghislain NATTA : j'ai remis globalement ce qui était à l'ouverture du budget 2017 puisqu'on a 5 000€ qui n'étaient pas utilisés et 4 000€, ça fait 10 000€, c'est ce qu'on a mis au budget, et on a pas utilisé les 10 000€ on a épuisé 4 000€.

Monsieur le Maire : il faudra peut-être rappeler le règlement, parce que les gens arrivent avec les façades qui sont finies, et malheureusement ils ne sont pas éligibles, ce qui est idiot, on le dit et il faudra peut-être le rappeler sur le BIM parce que c'est important.

Jacques LLORCA : (intervention sans micro donc inaudible) sans que ce soit accidentel et là peut être que, le concours logistique de la SAM ça peut se réfléchir en disant pendant deux ans c'est telle rue, etc, et avoir une politique non pas directive, mais enfin incitative pour de vrai.

Monsieur le Maire : cette politique elle sera presque automatique sans qu'on le sollicite justement avec l'amélioration de ces centres anciens.

Nous allons voter ? sur la section d'investissement, les dépenses, qui est pour ? qui s'abstient ? 5 abstentions et sur les recettes d'investissement, qui est pour ? qui s'abstient ? 5 abstentions.

Ghislain NATTA : on a budget total de 9 440 178.43€ et donc on demande au conseil d'autoriser le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

RAPPORT N° 6 : FINANCES – Budget Annexe S.E.J. – Budget Primitif 2018

Ghislain NATTA : Je ne reviens pas sur les préambules concernant la préparation, elles sont identiques à celles du budget principal.

Chapitre	Intitulé	Montant TTC
Section de fonctionnement		
Recettes		977 798,29 €
70	Vente de produits service du domaine	439 000,00 €
74	Dotations et subventions participations	509 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	100,00 €
77	Produits exceptionnels	200,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	29 398,29 €
Dépenses		977 798,29 €
011	Charges à caractère général	203 098,29 €
012	Charges de personnel	728 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	35 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	700,00 €
022	Dépenses imprévues	10 500,00 €

Monsieur le Maire : des questions ? des observations ?

Jacques LLORCA : on commence par les dépenses, c'est clair, au 012 sur les personnels, on passe de 516 000€ à 728 000€, soit 212 000€ de plus. On va se passer sur les recettes.

Et alors après dans les dépenses, on l'a évoqué tout au début de la discussion tout à l'heure, c'est dans les dépenses imprévues, une affectation à 10 500€ qui correspondrait à la pré provision prévisionnel précautionneuse, pour éventuelles les Petites Pousses, si tant est que, etc. on le retrouve là les fameux 10 500€. Après dans les recettes, dotation participation 313 00 en 2017 et 509 000 en 2018, + 176 000€. Et puis il y a surtout et ça va se traduite par 0, participation à l'Etat sur le 74 les 53 000€ que l'on touchait antérieurement, là ils deviennent 0. On le savait. Là on est devant un transfert de charges de l'Etat, c'est clair et net, il n'y a pas de soupçon de glissement et il faut quand même faire fonctionner nos enfants à travers les écoles. C'est un constat on ne peut pas faire autrement.

Monsieur le Maire : au-delà du constat, ne serait-ce que certains contrats ou on a été éligibles, on ne parle pas des nouveaux puisque nous allons les découvrir, les services civiques vont atténue tout cela sur certains postes, mais qui n'atténueront pas la totalité. Et on va voir ce que vont donner ces nouveaux contrats, pour l'instant ce sont des prévisions. Ça risque d'atténuer ce différentiel.

Jacques LLORCA : on peut espérer qu'ils soient sur 2018 ?

Danielle BOURDEAUX : on passera obligatoirement par la MLI pour ces contrats.

Danièle NESPOULOUS : et qui pourraient bénéficier à quels services éventuellement ?

Monsieur le Maire : les services qui ont des contrats aidés. Les services civiques on sait que c'est 30 heures, je crois, là c'est pareil, on a des contrats qui s'arrêtent à la police municipale, au niveau des ASVP, pourquoi pas en bénéficier. Je prends un exemple ou ça correspondrait beaucoup plus au service civique que forcément sur d'autres fonctions.

Nous allons voter, sur les recettes de section de fonctionnement du budget SEJ, qui est pour ? qui s'abstient ? 5 abstentions.

Sur les dépenses ? qui est pour ? qui s'abstient ? 5 abstentions

RAPPORT N° 7 : RESSOURCES HUMAINES – Création de poste de chef de service police municipale

Rapporteur Danielle BOURDEAUX : dans le cadre de l'évolution du Pôle Sécurité de la commune de Poussan, il convient de créer un poste de Responsable de service sur le grade de Chef de Service de Police Municipale catégorie B à temps complet en vue d'un prochain recrutement.

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget que l'on vient de voter, il nous est demandé d'accepter la création du poste de responsable de service au pôle sécurité de la commune sur le grade de chef de service de police municipale, catégorie B à temps complet.

Monsieur le Maire : des questions ? nous allons voter

Danièle NESPOULOUS : est ce que ça fait évoluer l'effectif ou ça reste le même effectif.

Danielle BOURDEAUX : c'est un recrutement.

Monsieur le Maire : personne n'a émis le souhait pour l'instant de partir. Ce n'est peut-être pas figé non plus.

Pierre CAZENOVE : la dernière fois, ça avait été, il y a un chef de police aujourd'hui, et là on a un chef de police, vous vous souvenez, je me posais la question, il va y avoir deux chefs de police, est ce qu'on peut préciser s'il vous plait monsieur GIUGLEUR se problème ?

Pascal GIUGLEUR : le recrutement d'un chef de police, c'est parce que la police a évolué et donc aujourd'hui, il ne faut pas se le cacher, la chef de police actuel n'a plus le niveau pour diriger l'équipe et donc on prend un chef de police supérieur pour diriger l'équipe. C'est tout simplement cela. il faut appeler un chat un chat.

Monsieur le Maire : nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 : MARCHE PUBLIC – Approbation de la convention du groupement de commande publiques pour les prestations de télécommunication et la fourniture de copieurs.

Monsieur le Maire : c'est sur un groupement dont la constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la présente convention.

Au terme d'échanges menés entre Sète agglomération méditerranéenne et les différentes collectivités sollicitées, la volonté de contracter pour la réalisation de prestations de télécommunication et la

fourniture de copieurs sous la forme d'un groupement de commandes publiques est apparue. C'est la SAM qui portera ce groupement de commande publique, La commission d'appel d'offres compétente pour l'attribution des marchés sera celle de Sète agglomération méditerranéenne.

Chaque collectivité membre du groupement, s'assurera, pour la partie la concernant, de la bonne exécution notamment en ce qui concerne les commandes et le paiement des prestations.

Les marchés seront passés sous la forme d'accords-cadres à bons de commande avec maximum définis en valeurs et seront conclus pour 1 an, reconductible 2 fois (soit 3 ans) pour les télécommunications et à 4 ans fermes pour les photocopieurs. La commune de POUSSAN étant déjà engagée par un marché photocopieurs, il sera prévu un début d'exécution en septembre 2020.

La consultation sera organisée sous la forme d'un appel d'offres, en application des articles 25, 66 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Pierre CAZENOVE : la question toute simple qui se pose, vous venez de dire monsieur le Maire qu'on a un contrat qui court, est qu'il n'est pas intéressant de le stopper pour démarrer.

Monsieur le Maire : non, un contrat est un contrat. On ne sait pas s'il sera plus avantageux que celui-ci. En général on va au bout des contrats, il y a une obligation sinon on est attaqué.

Pierre CAZENOVE : je pensais que si on rompait le contrat il pourrait y avoir une pénalité parce qu'on rompait le contrat ;

Monsieur le Maire : non mais vous avez pu voir qu'on a voté dernièrement à la SAM, sur la future fourrière automobile, et nous serons opérationnels en juin 2018, on prendra le contrat en cours de route. Ils seront globalisés sur les sommes engagées.

Pas de questions ? qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité ;

Je vais clore ce conseil.